

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-12-3

Séance du lundi 13 novembre 2023

SOUTIEN A DES PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc
DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André
DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à HOULNE Monique
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne

MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif selon lequel les compétences en matière de culture sont partagées entre les différents niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 relative aux orientations renouvelées pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-6-1 du 6 février 2023 relative au rapport budgétaire 2023 : politique de la Culture et du Patrimoine,
- VU les conventions en cours et signées avec les Communautés de communes du Val d'Argent le 29 novembre 2021, de l'Alsace Bossue le 5 février 2020 et de Thann-Cernay du 7 octobre 2020, qui sont évoquées et annexées au rapport,
- VU l'avis des commissions territoriales Ouest Alsace et Centre Alsace et de l'équité territoriale du 23 octobre, de l'Agglomération de Mulhouse et Sud Alsace du 27 octobre 2023 ainsi que de la Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien du 26 octobre 2023,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du soutien aux projets culturels de territoire, les subventions de fonctionnement aux porteurs de projets et pour les projets détaillés en annexe à la présente délibération pour un montant total de 231 000 €,

- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique,

- Précise que pour les subventions aux Communautés de Communes Val d'Argent, Thann Cernay, Alsace Bossue, les conventions financières signées sont visées ci-dessus,

- Approuve les conventions financières avec les Communautés de Communes de Hanau La Petite Pierre, du Pays de la Zorn, du Sundgau et avec la Ville de Mulhouse, jointes en annexe à la présente délibération, dans l'attente de la convergence des contrats de développement culturel à l'échelle alsacienne, et autorise le Président à les signer.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P260</i>	<i>O001</i>	<i>P260E04</i>	<i>T80</i>	<i>(1235) 65-657358-311</i>	<i>71 000 €</i>
<i>P260</i>	<i>O001</i>	<i>P260E04</i>	<i>T80</i>	<i>(1233) 65-657348-311</i>	<i>160 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>231 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

4 non-participations au vote

Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoints au maire de la Commune de Mulhouse

Marc SENE, Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue

Nicolas JANDER, Vice-Président au sein de la Communauté de Communes Sundgau